

# MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51

mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de décembre, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation du treize décembre 2022 par Madame le maire RABILLOUD Andrée.

**PRÉSENTS** : ARMANET Pascal, CHAPELIER Gilles, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu. GONNET Martial, RABILLOUD Andrée, THEVENON Jean Marie, VACHER Roselyne.

**ABSENT** : PLAETEVOET Patrick

**POUVOIRS** : BRISON Sophie donne pouvoir à DURANTON Isabelle  
PERRIN Alain donne pouvoir à RABILLOUD Andrée

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : DURANTON Isabelle.

*Début de séance : 18h35*

Session ordinaire.

Madame Le Maire demande la modification de l'ordre du jour :

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022**

Le compte rendu sera modifié en un procès-verbal répondant aux exigences règlementaires.

**Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.**

Effectif en exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **DELIBERATIONS :**

➤ **Mise en sécurité de la rue du Châtenay et de la place de l'école : Entreprise retenue ICDF**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la rue du Châtenay (de la route Départementale 522 jusqu'à la rue de la Traversière) nécessite des travaux urgents de mise en sécurité, afin d'améliorer la circulation des piétons et des intersections de rues sur cette voirie très fréquentée.

De même, il est urgent de sécuriser la place de l'école par une signalisation appropriée afin d'abaisser la vitesse de circulation et de préserver un espace sécurisé pour les enfants de l'école.

Monsieur ARMANET Pascal, 1er adjoint, explique les travaux proposés par la société ICDF représentée par Monsieur FALLAIX Damien consultant voirie.

Selon le marché à bons de commande, le montant des devis de l'entreprise CUMIN TP pour l'ensemble des travaux s'élève à 55 911,13 € HT.

Le devis de l'entreprise ICDF s'élève à 2 800€ HT.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 58 711,13 € HT

Compte tenu du coût élevé des travaux (58 711,13€ HT), une aide financière sera demandée :

. Au Conseil Départemental, au titre de la voirie,

. À l'Etat, sur la ligne D.E.T.R., axe 1, taux de subvention 20 %,

Le Conseil Municipal, après ces explications, délibère à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE :**

- **DE PROPOSER** les modifications à Monsieur FALLAIX,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires, pour chiffrage et demande de subvention pour les travaux à réaliser par l'entreprise CUMIN TP.

Effectif en exercice :14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **Délibération pour approuver le coût des travaux de la mise en accessibilité de la mairie**

*Madame Le Maire et Pascal ARMANET, 1<sup>er</sup> adjoint expliquent la nature des travaux à réaliser suivants :*

*Adaptation de la banque de réception du secrétariat aux personnes à mobilité réduites.*

*Adaptation d'un emplacement reproduction.*

*Réhabilitation des toilettes en toilettes avec l'accès PMR.*

*Agrandissement de la porte d'entrée de la salle du conseil pour l'accès PMR.*

*Transformation du bureau du Maire pour y transférer le bureau de l'urbanisme*

*Le bureau de l'urbanisme devient une salle de réception du public, salle polyvalente afin que ce dernier soit accessible aux personnes à mobilité réduite.*

*Le bureau du Maire sera transféré à l'étage avec la possibilité par le maire d'accueillir le public dans la salle polyvalente au RDC.*

*Tous les locaux seront rafraîchis et remis aux normes électriques et informatiques.*

*La problématique de l'accessibilité et du maintien de la porte vitrée car cette porte reste un tampon pour le chauffage et un contrôle d'accès à la mairie en cas de prêt aux associations des salles de réunions de l'étage.*

*Une proposition a été faite aux personnes s'occupant de la paroisse d'utiliser les salles de réunions situées sous l'école.*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat par son décret a rendu obligatoire l'accessibilité des bâtiments communaux, aux personnes à mobilité réduite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2022 le cabinet d'architecte ARCHICUBE a été retenu pour la conduite et la réalisation de ces travaux et que ce dernier a présenté son dossier lors d'une réunion de travail le 8 novembre 2022.

Le montant des travaux avant-projet sommaire estimé à 176 500€ HT, honoraires et études compris, devra faire l'objet d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Afin de réaliser ces travaux, une aide financière sera demandée :

- Au Conseil Départemental,
- A l'Etat sur la ligne D.E.T.R.,
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal **DÉCIDENT** à la majorité :

- **D'APPROUVER** le projet de la mise en accessibilité et la rénovation de la Mairie pour un coût avant-projet sommaire estimé à 176 500€HT honoraires et études compris,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à établir les dossiers de demande de subvention auprès :
  - . Du Conseil Départemental
  - . De l'Etat, sur la ligne D.E.T.R.,
  - . De la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
  - . À signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

*Mme DIPONIO demande un complément d'information sur la hauteur des subventions et le montant prévisible à prévoir pour la commune.*

*Mme RABILLOUD indique qu'à ce jour, le pourcentage additionné des subventions serait d'environ 55% entre le conseil départemental et la DETR.*

*Mme DIPONIO demande un complément d'information quant à l'obligation de poursuivre les travaux au regard des ouvertures d'enveloppe.*

*Mme RABILLOUD explique l'engagement nécessaire de la municipalité dans la réalisation des travaux au regard des subventions accordées.*

*Mr THEVENON demande des précisions sur l'impact du budget.*

*Mme RABILLOUD explique que le financement sera prévu sur le budget 2023 mais probablement débloqué sur 2024.*

Effectif en exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
12	0	1	0

*Mr ARMANET Pascal s'abstient pour ce vote.*

### ➤ Délibération pour approuver la construction d'un bâtiment communal associatif

*Explication donnée par Pascal ARMANET, 1er adjoint sur les plans du projet de construction d'un bâtiment associatif en remplacement du préfabriqué existant.*

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que les associations du village sont très actives et qu'il est nécessaire de leur dédier une salle pour qu'elles puissent se réunir et entreposer leur

matériel. Il existe, impasse des Loisirs, un petit préfabriqué (type Algeco) qui servait de vestiaire aux basketteuses avant la construction de la salle sportive et socio-éducative et qui est encore régulièrement utilisé par les différentes associations de la commune quand elles organisent des manifestations en extérieur (l'intérieur étant inutilisable).

Idéalement placé à proximité du terrain de tennis, du jeu de boules et du terrain multisports, ce local, de type préfabriqué en très mauvais état, pourrait être remplacé par un bâtiment plus grand comprenant une salle de réunion et des locaux de rangement où les associations pourraient se réunir et entreposer leur matériel.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2022 le cabinet d'architecte ARCHICUBE a été retenu pour la conduite et la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux avant-projet sommaire estimé à 330 575€ HT, honoraires et études compris, devra faire l'objet d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Afin de réaliser ces travaux, une aide financière sera demandée :

- Au Conseil Départemental,
- A l'Etat, sur la ligne D.E.T.R.,
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal **DECIDENT** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de la construction d'un bâtiment associatif pour un coût avant-projet sommaire estimé à 330 575€ HT honoraires et études compris,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à établir les dossiers de demande de subvention auprès :

- . Du Conseil Départemental
- . De l'Etat, sur la ligne D.E.T.R.,
- . De la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- . À signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Effectif en exercice :14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

- **Création poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h et suppression d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

Effectif en exercice :14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **Suppression de poste d'adjoint administratif principal de 17h**

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

Effectif en exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 2

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ **Tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs a été présenté par Mme DURANTON

**Présentation des comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

**COMMISSION COMMUNICATION**

Le Bulletin municipal a été terminé et envoyé à l'imprimeur.

La distribution sera réalisée dans la semaine entre Noël et le jour de l'an.

Les vœux seront réalisés le 07 janvier 2023 à 18H00.

**COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

Les délibérations sont à jour pour tous les postes.

Les arrêtés de reconstitutions des carrières ont été retournés par le CDG 38 grâce aux informations données par les agents. Ils sont à la rédaction et à la signature de Mme RABILLOUD.

**COMMISSION SCOLAIRE**

La CAF demande la saisie du budget prévisionnel 2023 au niveau des effectifs mais aussi du Budget financier.

**Mise en place de la comptabilité analytique  
sur Saint-Agnin sur Bion**

**La Comptabilité Analytique dans les communes françaises :**

La comptabilité analytique, également appelée comptabilité de gestion, permet de décomposer le coût des biens et des services, de calculer le coût des activités.

Les résultats de ces analyses issues de la comptabilité analytique sont utilisés pour alimenter le dialogue de gestion et favoriser une prise de décision éclairée, pour un pilotage efficient des organisations et des activités.

Il faut enfin standardiser et généraliser l'usage de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion au niveau local. Cette implication découle mécaniquement d'une approche où la qualité du service public doit désormais être rapportée à son coût complet en comparaison avec les meilleures pratiques des collectivités et organismes comparables.

**Les besoins de Saint-Agnin sur Bion**

La CAF demande chaque année le budget du service périscolaire basé sur l'analyse des coûts par type de dépenses et sur l'analyse des recettes.

Depuis deux ans le ministère de l'Éducation Nationale demande l'établissement du coût moyen d'un élève de maternelle et le coût moyen d'un élève de primaire, ce qui permet de positionner la collectivité par rapport à un coût moyen départemental.

Ces deux exigences, l'une sur l'année civile, l'autre sur l'année scolaire, demandent une connaissance parfaite des coûts de fonctionnement des activités : scolaire / périscolaire.

Jusqu'à présent les grands livres comptables étaient exploités, une fois par an, en extrapolant les factures susceptibles de concerner l'une ou l'autre des activités. Un pourcentage approximatif était ensuite appliqué pour estimer le coût de fonctionnement de chaque activité et établir les budgets et coûts moyens demandés. Aujourd'hui les logiciels métiers tel que Berger Levrault, permettent la mise en œuvre d'une comptabilité analytique au niveau de chaque collectivité, quelle que soit la taille, permettant d'extraire en temps réels les données relatives à l'activité ciblée.

Devant les exigences de plus en plus poussées, les contrôles financiers réalisés régulièrement par la CAF, il est nécessaire et indispensable de mettre en place une comptabilité analytique sur la commune.

Dernièrement en conseil, les élus se sont interrogés sur les coûts de fonctionnement de la salle des fêtes pour répondre à une demande de gratuité pour les associations. Devant l'impossibilité d'établir ce chiffrage sans faire des calculs d'apothicaire, la décision n'a pu être prise.

La comptabilité analytique apparaît là comme un outil indispensable à la gestion de la collectivité et à la prise de décision.

Il est donc envisagé de mettre en place une comptabilité analytique dès l'établissement des premiers mandats 2023 par la secrétaire comptable.

Pour la mise en place de cette analyse des coûts, un travail d'analyse et de définition des ratios à appliquer a été mené par l'équipe municipale, avec l'aide de l'agent communal pour la répartition des surfaces, l'analyse du détail des factures d'énergies ....

Nous ne donnerons pas le détail ce soir, mais nous sollicitons l'avis des membres du conseil municipal pour la mise en place d'une comptabilité analytique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en commençant par les services périscolaires et scolaires.

*Après échanges, l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à ce projet qui paraît indispensable à la bonne gestion de la collectivité.*

### **COMMISSION SOCIALE**

Une réussite incontestable du repas des anciens du 12 novembre et la distribution samedi 17 décembre des colis aux personnes âgées n'ayant pu ou voulu assister au repas.

### **COMMISSION BÂTIMENT**

Rencontre avec les associations qui utiliseront dans le futur le local associatif. Validation des points d'eau, points d'électricité, par rapport à leurs besoins et à leurs connaissances. Implication des associations dans le projet.

Commande de serrure à cylindre avec des badges pour :

- Équiper la salle des fêtes
  - Le local de rangement qui est à côté de l'école
  - La salle des fêtes afin de gérer plus facilement la location. Le badge fonctionnera du vendredi au lundi afin de faciliter la remise des clés.
  - Badge aux associations qui utilisent la salle à l'année sur leur créneau horaire défini
- A chaque fin de saison le badge se coupe et recommence à chaque début de saison.

Changement du système de facturation à l'année pour les associations qui louent la salle des fêtes.

Facture de janvier à juillet puis de septembre à décembre.

Point sur les travaux de la RD 522, les feux ne seront plus en continu à partir des vacances de Noël mais seulement en journée.

### **COMMISSION INTERCOMMUNALE, CULTURE**

Saint Agnin sur Bion commence le festival Les Arts Allumés. La salle des fêtes a été retenue pour cet événement qui concerne les enfants mais aussi les adultes.

Les médiathèques vont fermer pour participer aux économies d'énergie avec l'achat de polaire pour les agents au regard de la baisse du chauffage.

### **COMMISSION INTERCOMMUNALE, SPORT**

Le souci reste l'énergie, avec le réglage des thermostats.

Préconisations 14° dans les gymnases et 12° dans les boulodromes.

Fermeture d'aqua lib et des boulodromes pendant les congés scolaires.

Réflexion sur les sports ? Privilégier les sports de saisons.

Extinction des lumières sur les stades par horloge.

Pour le gymnase à Saint Jean de Bournay les travaux sont en cours.

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE, ENERGIE ET AGRICULTURE**

Concertation sur l'économie d'énergie.

Recrutement d'une personne dédiée à l'agriculture pour aider les agriculteurs et faciliter l'implantation d'exploitation.

Projet LEADER, projet européen qui consiste en se groupant avec d'autres intercommunalités, à déposer des dossiers plus importants afin d'obtenir des subventions européennes. Intégration de la BIC avec 10 intercommunalités, ce regroupement pourrait prétendre à des subventions qui sur 5 ans pourraient atteindre l'équivalent de 8 millions d'euros pour tout le territoire.

Le Comice agricole, réunion organisée par le comité cantonal. Mr THEVENON réalise le retour de cette réunion pour laquelle il représentait la commune. Le but de cette réunion était de réorganiser le comice, d'avoir une vision sur les perspectives d'évolution du comice. Une assemblée générale doit être organisée pour présenter les comptes.

- **Questions diverses**

### **Achat d'un chemin rural par Monsieur GINON-REY Christian**

Ne prend pas part à la décision Mathieu GINON-REY.

Les 12 autres personnes présentes au conseil municipal émettent un avis favorable pour la vente du chemin rural.

### **Proposition de l'amicale boules d'organiser un concours de pétanque avec les élus le 25 Février 2023.**

#### **Le délestage électrique**

Comment avertir les bénéficiaires des téléalarmes sur la commune ?

Un courrier sera remis aux personnes concernées.

*Fin de séance : 21h15.*

**La secrétaire de séance,**  
Mme DURANTON Isabelle

**Le Maire,**  
Mme RABILLOUD Andrée

  


